

du 30 avril 2002 pris sur application du 1° et du 2° de l'article 56 du code des marchés publics, dont la Caisse des dépôts et consignations ;

- les personnes morales mandataires de personnes publiques utilisant ce site pour expérimenter la mise en application du décret n° 2002-692 du 30 avril 2002 pris sur application du 1° et du 2° de l'article 56 du code des marchés publics.

Art. 4. - Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 susvisée s'exerce auprès de CDC Mercure, 137, rue de l'Université, 75007 Paris.

Les personnes disposent d'un droit d'opposition à la diffusion sur le site d'informations les concernant et en sont informées sur le site.

Les utilisateurs du site sont informés de leurs droits au moyen de mentions légales figurant au sein des pages d'accueil des rubriques du site.

Art. 5. - Le secrétaire général du groupe Caisse des dépôts est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 avril 2003.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général du groupe Caisse des dépôts,
P. DUCRET

BUDGET ET RÉFORME BUDGÉTAIRE

Arrêté du 17 avril 2003 portant report de crédits

NOR : BUDB0310021A

Le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire,

Vu l'article 17 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 2002 ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 2003, notamment son état H,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est annulé sur 2002 un crédit de 125 067 405 € applicable au budget et aux chapitres mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. - Est ouvert sur 2003 un crédit de 125 067 405 € applicable au budget et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 avril 2003.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
C. LANTIERI

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRES	CRÉDIT annulé sur 2002 (en euros)
EMPLOI ET SOLIDARITÉ		
II. - SANTÉ ET SOLIDARITÉ		
TITRE III		
Statistiques et études générales.....	34-94	7 249 990
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	53 351 765
Service national des objecteurs de conscience.....	37-01	306 000
Remboursement des dépenses de personnel.....	37-12	7 847 151
TITRE IV		
Coopération internationale du ministère de l'emploi et de la solidarité.....	42-01	3 867 639
Professions médicales et paramédicales. - Formation, recyclage et bourses.....	43-32	14 192 888
Actions en faveur des rapatriés.....	46-32	25 000 016
Evaluation et gestion des risques sanitaires liés à l'environnement et aux milieux de vie.....	47-12	1 166 631
Action interministérielle de lutte contre la toxicomanie.....	47-16	9 009 016
Organisation du système de soins.....	47-19	3 076 309
Total pour le tableau A.....		125 067 405

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRES	CRÉDIT ouvert sur 2003 (en euros)
TRAVAIL, SANTÉ ET SOLIDARITÉ		
II. - SANTÉ, FAMILLE, PERSONNES HANDICAPÉES ET SOLIDARITÉ		
TITRE III		
Statistiques et études générales.....	34-94	7 249 990
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	53 351 765
Service national des objecteurs de conscience.....	37-01	306 000
Remboursement des dépenses de personnel.....	37-12	7 847 151

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRES	CRÉDIT ouvert sur 2003 (en euros)
TITRE IV		
Coopération internationale des secteurs de la santé, de la solidarité et du travail.....	42-01	3 867 639
Professions médicales et paramédicales. - Formation, recyclage et bourses.....	43-32	14 192 888
Actions en faveur des rapatriés.....	46-32	25 000 016
Sécurité sanitaire.....	47-12	1 166 631
Action interministérielle de lutte contre la toxicomanie.....	47-16	9 009 016
Organisation du système de soins.....	47-19	3 076 309
Total pour le tableau B.....		125 067 405

Arrêté du 17 avril 2003 portant report de crédits

NOR : BUD0310022A

Le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire,

Vu les articles 17 et 19 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 2002 ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 2003,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est annulé sur 2002 un crédit de 4 114 241€ applicable au budget et aux chapitres mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. - Est ouvert sur 2003 un crédit de 4 114 241€ applicable au budget et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 avril 2003.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
C. LANTIERI

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRES	CRÉDIT annulé sur 2002 (en euros)
EMPLOI ET SOLIDARITÉ		
II. - SANTÉ ET SOLIDARITÉ		
TITRE IV		
Développement social.....	46-31	140
Prestations obligatoires en faveur du développement social.....	46-33	547 837
Action sociale de lutte contre l'exclusion et d'intégration.....	46-81	3 566 264
Total pour le tableau A.....		4 114 241

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRES	CRÉDIT ouvert sur 2003 (en euros)
TRAVAIL, SANTÉ ET SOLIDARITÉ		
II. - SANTÉ, FAMILLE, PERSONNES HANDICAPÉES ET SOLIDARITÉ		
TITRE IV		
Interventions en faveur de la famille et de l'enfance.....	46-34	126 935
Développement social.....	46-36	421 042
Action sociale d'intégration et de lutte contre l'exclusion.....	46-81	3 566 264
Total pour le tableau B.....		4 114 241